



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu Glow in the dark 322, 200ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Peinture

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG, Zweigniederlassung Schweiz
Flurstraße 55
8048 Zürich
No. de téléphone (+41) 79 46 35 35 0
Service émetteur / Department product safety
téléphone
Adresse email de la PRSI@marabu.com
personne
responsable pour
cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

EUH208 Contient *** Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1), 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one, Peut déclencher une réaction allergique.

Informations complémentaires

Etiquetage selon le règlement (UE) no 528/2012 ***

Contient un produit biocide: Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants ***

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Peinture contenant de l'eau

Composants dangereux ***

Europium(III) oxide



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

No. CAS	1308-96-9
No. EINECS	215-165-6
Concentration	>= 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

No. CAS	2634-33-5
No. EINECS	220-120-9
Concentration	< 0,05 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1	H317
Acute Tox. 4	H302
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 2	H411

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1	H317	>= 0,05
--------------	------	---------

Pyrithione zinc

No. CAS	13463-41-7
No. EINECS	236-671-3
Numéro d'enregistrement	01-2119511196-46
Concentration	>= 0,001 < 0,01 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H331
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	H400	M = 100
Aquatic Chronic 1	H410	M = 10

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

No. CAS	55965-84-9
Concentration	< 0,001 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2	H330
Aquatic Chronic 1	H410
Aquatic Acute 1	H400
Skin Sens. 1A	H317
Skin Corr. 1C	H314
Acute Tox. 2	H310
Acute Tox. 3	H301



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C	H314	>= 0,6
Eye Irrit. 2	H319	<= 0,06 < 0,6
Skin Irrit. 2	H315	<= 0,06 < 0,6
Skin Sens. 1	H317	>= 0,0015
Aquatic Acute 1	H410	M = 100
Aquatic Chronic 1	H410	M = 100

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau

Laver avec beaucoup de l'eau et du savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Après une exposition à de fortes doses de substances / en cas de troubles ou de douleurs, veuillez consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Sable, Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); une épaisse fumée noire; Oxydes métalliques

5.3. Conseils aux pompiers

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker à l'abri de la gelée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Peinture

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

N'est pas nécessaire

Pendant le contact il faut utiliser des gants de protection

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, des gants en caoutchouc doublés de textiles sont recommandés.

Épaisseur du gant > 0,5 mm

Temps de pénétration < 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

N'est pas nécessaire

Protection du corps

Non applicable.



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	coloré
Odeur	inodore
La limite de l'odeur	
Remarque	N'est disponible
valeur pH	
Valeur	7 à 8,5
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	env. 100 °C
Pression	1.013 hPa
Source	Données de la littérature
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
Le coefficient de l'évaporation	
Remarque	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz)	
Non applicable	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Remarque	non déterminé
Pression de vapeur	
Valeur	env. 23 hPa
température	20 °C
méthode	Valeur de littérature
Densité de vapeur	
Remarque	non déterminé
Densité	
Valeur	1,2 à 1,3 g/cm³
Hydrosolubilité	
Remarque	miscible
Température d'inflammabilité	
Remarque	non déterminé
Viscosité	
Remarque	
Remarque	non déterminé

9.2. Autres informations

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

10.1. Réactivité

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces

Rat (mâle / femelle)

DL50

269

mg/kg

méthode

OCDE 401

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces

rat

DL50

1193

mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one**

Espèces

rat

DL50

4115

mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces

rat

CL 50

0,84

mg/l

Administration/Forme

Poussières/Brouillards

méthode

OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

sont pas remplis.

sensibilisation

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences issues de la pratique

Si l'ensemble des mesures de sécurité et de protection recommandées sont respectées, l'expérience montre que des effets nocifs sur la santé ne sont pas à craindre.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces

truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

CL 50

0,14

mg/l

Durée d'exposition

96

h

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces

truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

CL 50

0,188

mg/l

Durée d'exposition

96

h

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces

truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

CL 50

2,18

mg/l

Durée d'exposition

96

h



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,05	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces	Daphnia magna	
CE50	0,126	mg/l
Durée d'exposition	48	h

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Daphnia magna	
CE50	2,94	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Toxicité pour les algues (Composants)**Pyrithione zinc**

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CI50	0,067	mg/l
Durée d'exposition	72	h

Mélange de 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 247-500-7] et 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1) / C(M)IT/MIT (3:1)

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	0,027	mg/l
Durée d'exposition	72	h

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	
ErC50	0,11	mg/l
Durée d'exposition	72	h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Éliminer comme déchet dangereux.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.-	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Le danger secondaire		-	-
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
Les catégories de transport	0		
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
non**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****COV**

COV (CH)

0,99

%

0,01127 kg/l

Remarque

Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire DSL.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2	Toxicité aiguë, Catégorie 2
Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en



Nom commercial: Marabu Glow in the dark 322, 200ml

Version: 2 / CH

Date de révision: 16.12.2019

Numéro de la matière: 12730074322

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 29.07.20

milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.